



Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard  
Canton de Maîche

n°2022 – 059

Commune de DAMPRICHARD - 25450  
Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

**SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 8, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 29 novembre, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de décembre.

**Membres en exercice : 19**

**Secrétaire de séance : Nadège MOUGIN**

**Présents : 14** Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Brigitte MAIRE, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT

**Absents : 5** Chantal DUBOC, Christelle DUQUET, Jean-Charles JACOULOT, Justin MARGUERON, Michaël NICOD

**Procurations : 2** *Chantal DUBOC donne procuration à Jacqueline DELAVELLE*  
*Jean-Charles JACOULOT donne procuration à Anthony MERIQUE*

**Délibération n°2022 – 059 :**

**Objet : Plan de financement provisoire – Programme de Voirie 2023**

Monsieur le Maire présente le programme de voirie 2023 et propose de s'engager à réaliser et financer ces travaux, dont l'estimation s'élève à **290 150.00 € HT** ou **626 783.62 € TTC**.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, l'Assemblée se prononce sur le plan de financement ci-annexé, résumé comme suit :

Fonds libres (partie non subventionnée)	+	220 121.25 €
Subvention Etat (DETR HT x 25 % sur voies communales)	+	41 281.25 €
Subvention C@P25 (volet « vie locale »)	+	<u>28 747.50 €</u>
<b>TOTAL HT</b>	<b>=</b>	<b>290 150.00 €</b>

Il est à noter que la part de TVA est éligible au Fonds de Compensation (FCTVA) à raison de 16.404% du montant dépensé, ce qui occasionne les montants suivants :

Fonds libres (part communale de TVA)	+	10 433.79 €
Fonds de Compensation FCTVA (16.404% de TVA à 20%)	+	<u>47 596.21 €</u>
<b>TOTAL TVA</b>	<b>=</b>	<b>58 030.00 €</b>

**Coût net des travaux pour la collectivité : Fonds libres = 230 555.04 €**

Les crédits suffisants seront inscrits au budget 2023 pour assurer le financement du projet.

L'exposé étant entendu, l'Assemblée décide :

- de s'engager à réaliser et financer les travaux de réfection de voirie pour l'année 2023,
- de valider le plan de financement provisoire ci-annexé et de solliciter la participation des co-financeurs,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ces opérations.

En outre, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant obtention de la décision d'attribution de subvention. Il s'engage à ne démarrer qu'une fois les financeurs auront donné leur accord et, une fois la subvention attribuée, à réaliser les travaux dans les délais prescrits par les financeurs à compter de la date de notification de la décision.

**Suffrages exprimés : 16**

**Pour : 16**

**Contre :**

**Abstention :**

Pour extrait conforme,

La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le 12/12/2022

ID : 025-212501936-20221208-2022\_059-DE



Le Maire,  
Anthony MERIQUE.

La secrétaire de séance,  
Nadège MOUGIN.



Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le 12/12/2022



ID : 025-212501936-20221208-2022\_059-DE



Mairie de Damprichard - Annexe à la délibération n° 2022-059  
Plan de financement prévisionnel - Voirie 2023

Réfection de voirie : voies communales et chemins ruraux pour l'année 2023

Détail par poste de dépense		Montants HT
<b>Réfection chemins ruraux</b>	La chaux - 310 ml	47 250.00 €
	Chaboudot - 160 ml	23 025.00 €
	Trou de Chaux - 185 ml	25 550.00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>95 825.00 €</b>
<b>Réfections voies communales</b>	Route de Rangevillers (VC n°2) - 1500 ml	165 125.00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>165 125.00 €</b>
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>260 950.00 €</b>
<b>Enduits (fonctionnement)</b>	Route de thiébouhans (VC n°1) - 1820 ml	29 200.00 €
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>29 200.00 €</b>
<b>Récapitulatif du Plan de financement Provisoire</b>		
	<b>TOTAL VOIRIE 2023</b>	<b>290 150.00 €</b>

Part HT  
Subventions  
Fonds libres HT  
TOTAL HT

Répartition par catégorie de dépenses et par financeur				
Région	Département C@P25	Etat DETR	Autres financeurs	TOTAL SUBVENTIONS
	28 748 €	25% sur voies communales		28 748 €
0%	30%	0%	0%	30%
		41 281 €		41 281 €
		25%		25%
0%	11%	16%	0%	27%
- €	28 747.50 €	41 281.25 €	- €	70 028.75 €
- €	- €	- €	- €	- €
0%	0%	0%	0%	0.0%
- €	- €	- €	- €	- €
Région	Département C@P25	Etat DETR	TOTAL SUBVENTIONS	
	10%	14%	24%	
- €	28 747.50 €	41 281.25 €	70 028.75 €	

TOTAUX HT	Taux de PEC	TOTAUX	Taux de PEC
70 028.75 €	24.14%	47 596.21 €	16.404%
220 121.25 €	75.86%	10 433.79 €	3.596%
290 150.00 €		58 030.00 €	

Part TVA	Taux de PEC
FC TVA	16.404%
F. libres TVA	3.596%
TOTAL TVA	

<b>COUT TOTAL TTC PROJET</b>	<b>348 180.00 €</b>	100%
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>117 624.96 €</b>	34%
<b>COUT NET DU PROJET</b>	<b>230 555.04 €</b>	66%

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le 12/12/2022



ID : 025-212501936-20221208-2022\_059-DE

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le 12/12/2022



ID : 025-212501936-20221208-2022\_059-DE